



CANDIDATURE À LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Tél : 03 27 95 95 00

Fax : 03 27 92 98 64

www.mairie-en-ligne.com

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mercredi, Jeudi

de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

(du lundi au vendredi de 8h30 à 10h sur rdv uniquement)

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai

www.mairie-lambreslezdouai.fr

DEMANDE DE MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

*Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration
Extrait du décret n° 82-938 du 28.10.82*

La médaille de la Famille française est une distinction honorifique décernée aux mères de famille qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants (quatre ou plus).

Conditions d'obtention :

- avoir la nationalité française,
- sur demande de l'intéressée ou sur proposition d'une tierce personne.

Formalités :

- retirer le dossier de demande au Centre Communal d'Action Sociale

Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille
- Copie des cartes d'identité du demandeur et de son conjoint,
- Attestation de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire,
- Attestations éventuelles de personnalités portant sur les titres et mérites de la famille

Délai d'obtention :

- si la demande est établie avant le 1^{er} mars de l'année : réponse pour mai de l'année suivante.
